

Délit de... solidarité

COLLOQUE

Mercredi 5 déc. 2018 - 9.00 à 12.30

Beez (Namur)

Roût 2017. France. Cédric Herrou, paysan de la Vallée de la Roya (frontière italienne) est condamné à quatre mois de prison avec sursis pour avoir accueilli des exilé.e.s dans sa ferme. On parle de « **délit de solidarité** ».

7 novembre 2018. Belgique. 11 personnes se retrouvent devant la justice pour avoir aidé des personnes migrantes en détresse. Elles sont accusées de trafic d'êtres humains et d'organisation criminelle. Le jugement est attendu pour le 12 décembre. On parle de « **procès de la solidarité** ».

La solidarité deviendrait-elle un délit passible d'emprisonnement ?

Aider des hommes et des femmes en détresse, en lieu et place d'un Etat défaillant, serait-il désormais punissable ?

Devient-on un criminel si on conteste des politiques migratoires et antisociales ?

Autant de questions qui seront débattues lors de cette matinée de colloque, avec nos intervenant.e.s :

Claire-Marie LIEVENS, juriste en charge des matières migratoires pour la Ligue des droits de l'Homme

Adriana COSTA-SANTOS, porte-parole Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés Bruxelles

Pierre VANGILBERGEN, animateur, chargé de communication Présence et Action Culturelles (PAC)

Accueil dès 9.00 – Fin des travaux vers 12.30 avec un lunch

Adresse : Espace Solidarité - rue de Namur 47 - 5000 Beez

Infos & inscriptions : 081/26 51 52 – cepag@cepag.be